



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2024

N° C19_12_2024_06 - Association Petite Enfance Enfance Jeunesse - Subvention exceptionnelle à l'association "Belle et Lambon" (annexes)

Annexe(s) :

- Demande de subvention exceptionnelle
- Budget actualisé 2024
- Dossier demande de subvention
- Contrat d'engagement républicain

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	61	12	66	17

Pour : 65	Abstention : 1	Contre : 0	Sans Participation : 7
-----------	----------------	------------	------------------------

Sans participation de :

Monsieur Thierry YOU
Madame Marylène PICARD
Madame Sylvie COUSIN
Madame Evelyne THIBAULT
Madame Christine BOURDIER
Madame Chantal BRILLAUD
Madame Lysiane LECULLIER

Date de convocation : 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, ARCHAIMBAULT Monique, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, PETIT Serge, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURET Gilles, CHESNEAU Etienne, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, MARTIN Patrick, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVREARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, GICQUIAUD Floriane, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BOUCHEREAU Isabelle (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), GABOREAU Bernard (pouvoir donné à NIVELLE Jean-Pierre), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GICQUIAUD Floriane), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GIRAULT Anne), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à THIBAUT Evelyne), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à ARCHAIMBAULT Monique), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARRE Daniel, BARRE Gérard, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, FERRÉ Nicolas, GUERIN Marie-Claire, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TRICHET Jacques, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Chantal BRILLAUD

Association Petite Enfance Enfance Jeunesse - Subvention exceptionnelle à l'association "Belle et Lambon" (annexes)

Annexe(s) :

- Demande de subvention exceptionnelle
- Budget actualisé 2024
- Dossier demande de subvention
- Contrat d'engagement républicain

Vu la délibération n°C31_03-2022_15 relative à la convention triennale 2022-2024 dont le montant de la subvention pour l'association « Belle et Lambon » est de 155 000 € annuel, soit 465 000 € sur trois ans ;

Vu la délibération n°C22_09_2022_20 relative à l'avenant n°1 à la convention triennale 2022-2024 modifiant notamment le montant de la subvention de l'association « Belle et Lambon » pour un nouveau montant de 165 000 € annuels, 495 000 sur trois ans ;

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant les principes de la République ;

Vu le décret du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

L'association « Belle et Lambon » contribue à la mise en œuvre de la politique Petite Enfance Enfance Jeunesse sur le territoire communautaire dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024.

A ce titre, la communauté de communes apporte son soutien financier aux actions mises en place par l'association en direction des enfants, des jeunes du territoire ;

Le budget 2024 de l'association « Belle et Lambon » met en avant un déficit budgétaire de 5 000 €. Ce déficit est lié à l'augmentation des charges liées à l'inflation.

Aussi, afin d'équilibrer son budget 2024, l'association sollicite la communauté de communes à hauteur de 5 000 € pour combler le déficit de l'année en cours.

Conformément à l'avis de la réunion des vice-présidents en date du 28 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER et AUTORISER le versement de la subvention exceptionnelle à l'association « Belle et Lambon » à hauteur de 5 000 € pour l'année 2024, les crédits nécessaires étant inscrits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Chantal BRILLAUD

Fabrice MICHELET